

Document Technique :

Les engins de pêche en service dans le Fleuve Casamance, Identification des zones de conflits réels/potentiels entre les pêcheurs de la crevette et ceux du poisson.

© IDEE Casamance, Ziguinchor

NB : Préalable juridique sur la pêche crevette en Casamance :

La Casamance comprend les régions administratives de Ziguinchor et de Kolda. Dans l'arrêté du 06 août 2003 n°005329¹, réglementant la pêche de la crevette dans le fleuve Casamance et ses affluents, en son article 4, il est interdit d'utiliser une maille étirée inférieure à 24 mm. Cette interdiction concerne tous les engins de pêche de la crevette même si on relève quelques confusions dans la description des engins. La taille de la crevette est fixée à 200 individus par kilogramme soit une moyenne de 5g par crevette. Jusqu'en août 2003, la taille légale était à 7,1g soit un moule de 140 individus par kilogramme.

NB : Dans toute la réglementation de la crevette on ne parle que de maille étirée.

I- Les engins de pêche crevette.

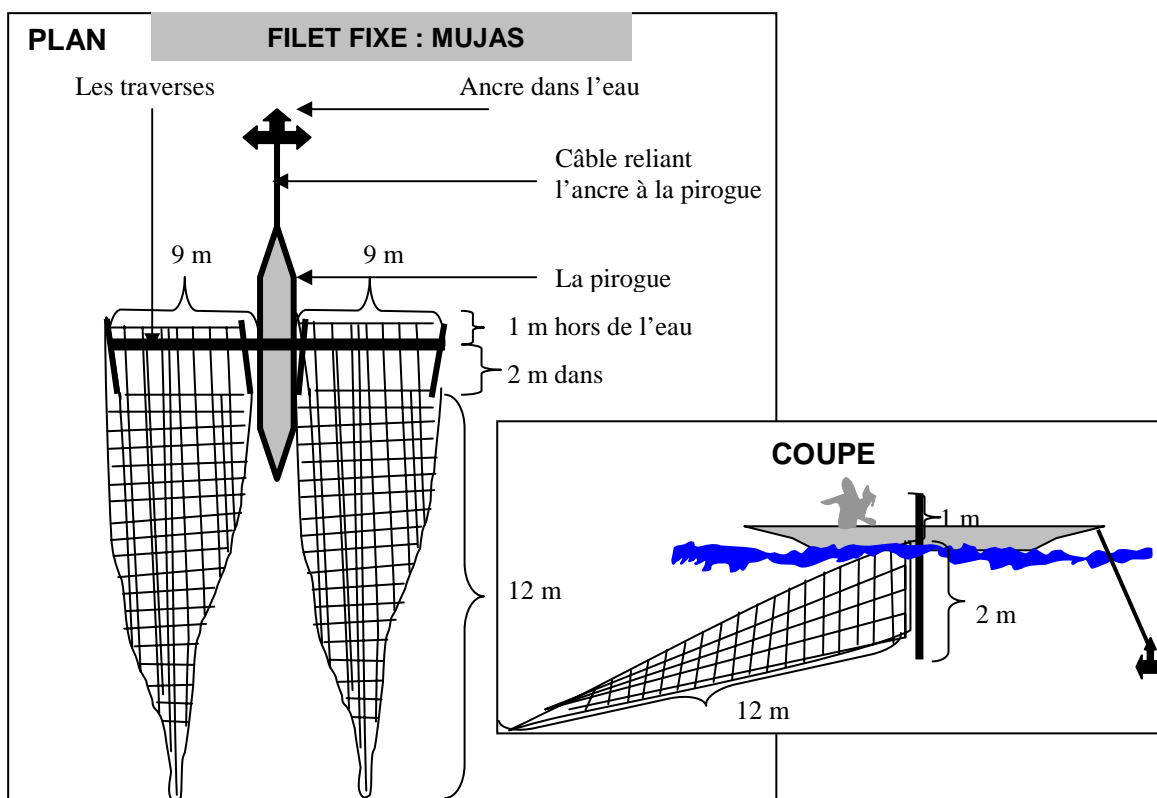
Il existe trois formes de pêche de la crevette dans la région de la Casamance ; autour de ces formes s'y greffent trois techniques de pêche qui pêchent dans des « distinctes » du fleuve :

1- La technique du Filet Fixe : «MUJAS, appellation locale» (cf. schéma)
appellations possibles : filets à l'étalage ou filets fixes (recommandées), filet filtrant, filets canal, mujas ou moudiasse (de mouillage), stake nets.

La particularité de cette technique est qu'elle est fixe, chaque pêcheur réclame ou s'attribue une place qui devient alors une sorte de propriété individuelle dans le « code local » des pêcheurs. C'est ainsi qu'un pêcheur peut garder la même place pendant plusieurs années et même revendre sa place en cas d'abandon. Pour la pratiquer, le pêcheur n'a besoin qu'une petite pirogue monoxyde où, il monte une structure de 20 m/15 m. La pêche est pratiquée de nuit, en marée basse, dans le chenal et dure au maximum six (6) heures, c'est-à-dire quand la marée change de mouvement. Un pêcheur peut à lui seul avoir 3 à 4 plates-formes qui prennent un quart d'heure par plate-forme pour la mise en place. Le filet a une traînée de 12 m sur une profondeur de 2 m. Les plates-formes sont alignées les unes à la suite des autres sur de longues distances. Le problème ici, est que cette forme de pêche se réclame de droit de places fixes. Certains pêcheurs utilisant cette technique, peuvent se déplacer et se réinstaller dans des zones où, ils ne manqueront pas d'entrer en conflit avec d'autres pêcheurs de techniques différentes.

NB : la taille légale de la maille serait de 24 mm étirée et la maille réelle de 22 mm étirée.

¹ A la date de publication, 05 avril 2004, ledit arrêté n'est apparemment pas paru dans le Journal Officiel du Sénégal ?



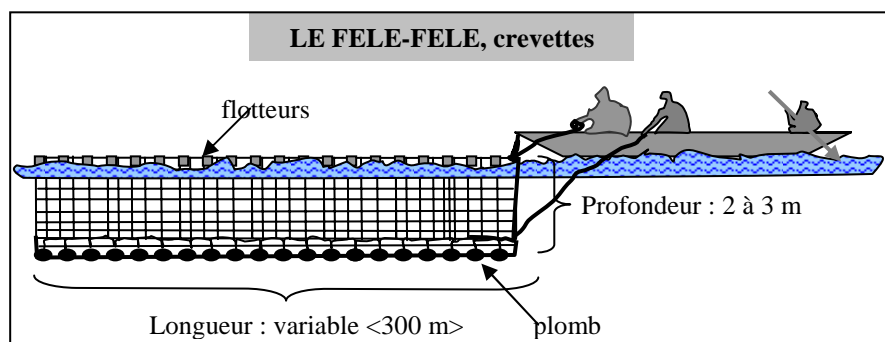
2- La technique du Félé-Félé : (cf. schéma)

appellations possibles : félé-félé (recommandé), filets dérivants, filets maillants dérivants... filet encerclant serait mieux adapté.

La particularité de cette technique est, qu'elle est « ambulante », le pêcheur qui use cette technique se déplace à son gré et peut mouiller son filet partout et à tout moment. La pêche a lieu la nuit et, son lieu de prédilection est le « paaso » (nom local utilisé par tous les pêcheurs), c'est-à-dire la zone située entre le chenal et l'extrémité de la berge. Cela n'empêche pas cependant à certains pêcheurs d'empiéter souvent sur le chenal ou sur l'extrémité de la berge. Créant ainsi des conflits entre ces derniers et ceux du filet fixe. La longueur du filet est variable, elle atteint 300 m voire plus, alors que la taille légale est de 30 m. Cette technique est décriée par beaucoup de pêcheurs qui parlent de « râteau », car le filet ne laisse rien sur son passage, il ravage tout. Ils ont une profondeur de 2 m. Ils sont plus emmêlants que maillants et de ce fait peu sélectifs.

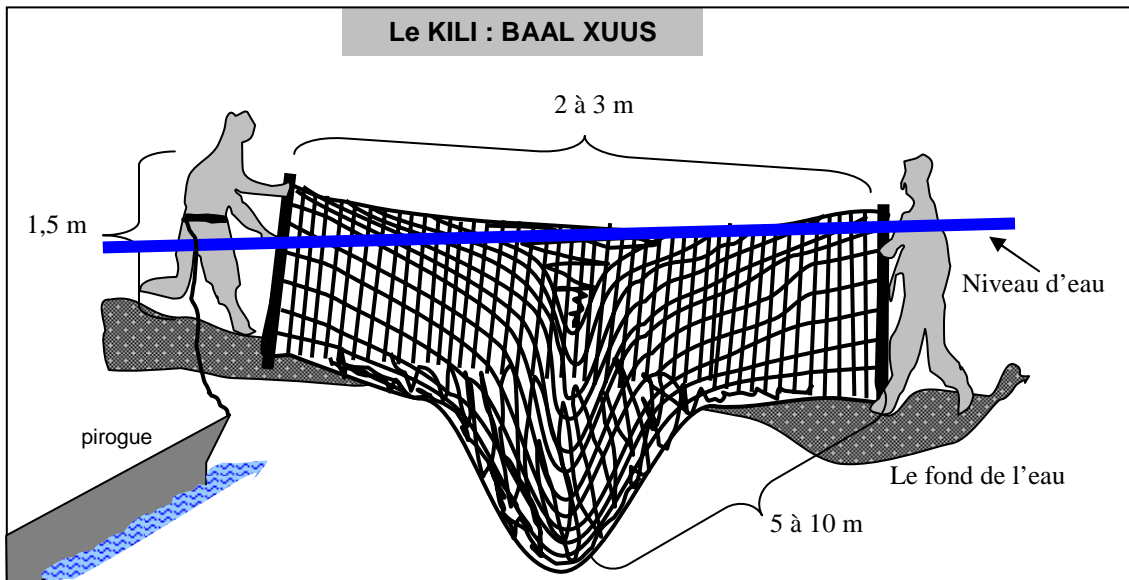
La mise en oeuvre nécessite un équipage de 3 personnes. L'un s'occupe de la manœuvre de la pirogue, les deux autres du filet. Lors de la remontée du filet, un pêcheur hale la ralingue supérieure, l'autre la ralingue inférieure ; la plupart des crevettes sont piégées dans la poche ainsi formée, une minorité de crevettes étant maillée. La pêche a également lieu la nuit, mais durant toute la durée du jusant. Le filet est mouillé quinze à vingt fois, chaque opération durant une quinzaine de minutes. »

NB : la taille légale de la maille est de 24 mm étirée et la maille réelle de 12 mm étirée.



3- La technique du kili : « XUUS, appellation locale » (cf. schéma)
appellations possibles : kili, chalut à pied (recommandées), filet traînant, mbal xuuss.

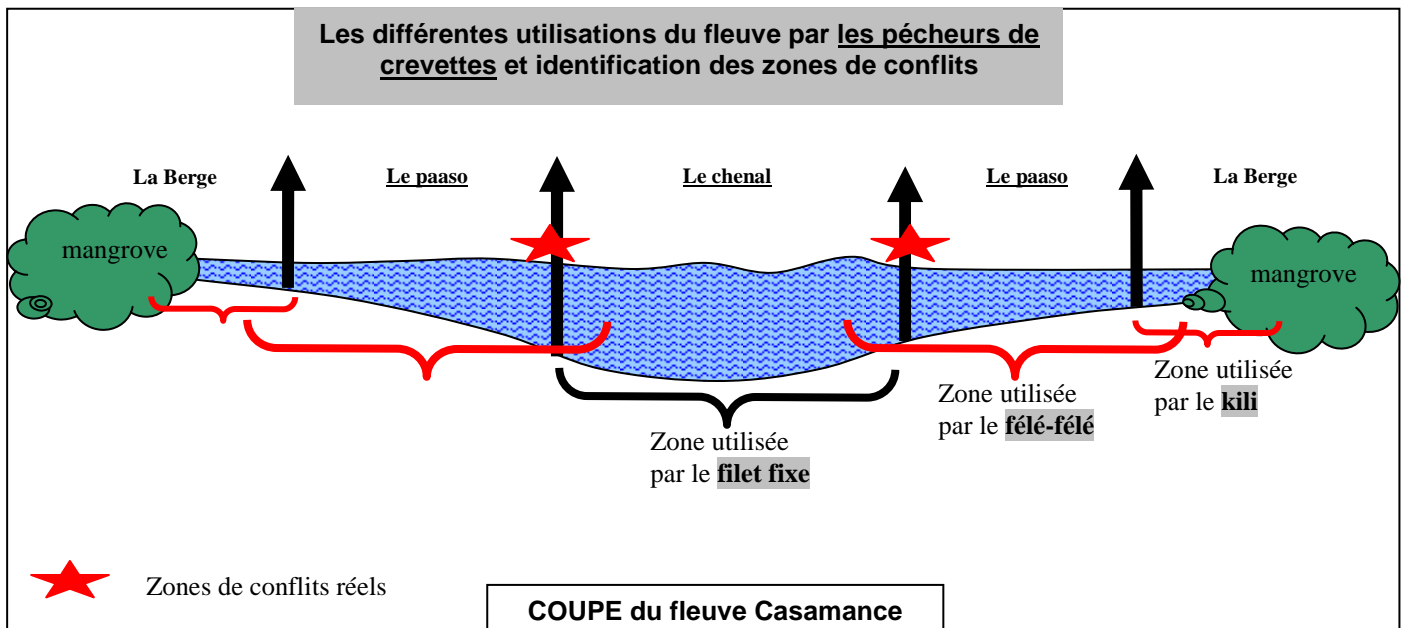
Cette technique est aussi « ambulante », mais n'est pratiquée que sur l'extrémité des berges. Elle demande pour sa pratique, 2 personnes. Le kili est un filet en forme de poche allongée, maintenu ouvert pendant la pêche par deux bâtons tenus par deux hommes qui plongent dans l'eau jusqu'à la poitrine. La poche a une longueur de 5 à 10 mètres avec une ouverture horizontale 2,5 mètres et une ouverture verticale de 1,5 mètres. Le fil utilisé pour la fabrication est du 6 660 m/ kg et le maillage homogène est de 24 millimètres étirée. Quelle que fois la maille peut être inférieure à 20 mm.



4- Les conflits de techniques

Les zones de conflits sont identifiées (cf. schéma) et leur résolution demande une concertation des pêcheurs utilisant de techniques différentes. Il faudrait beaucoup sensibiliser et éduquer les pêcheurs sur la conservation et l'exploitation durable et rationnelle de la ressource. Pour la crevette les problèmes réels existants sont :

- Conflit entre le filet fixe et le félé-félé crevettes ;
- Critique de l'utilisation du félé-félé comme technique de pêche ;
- Critique de l'utilisation du kili comme technique de pêche ;
- Critique de la pêche dans le « paaso »

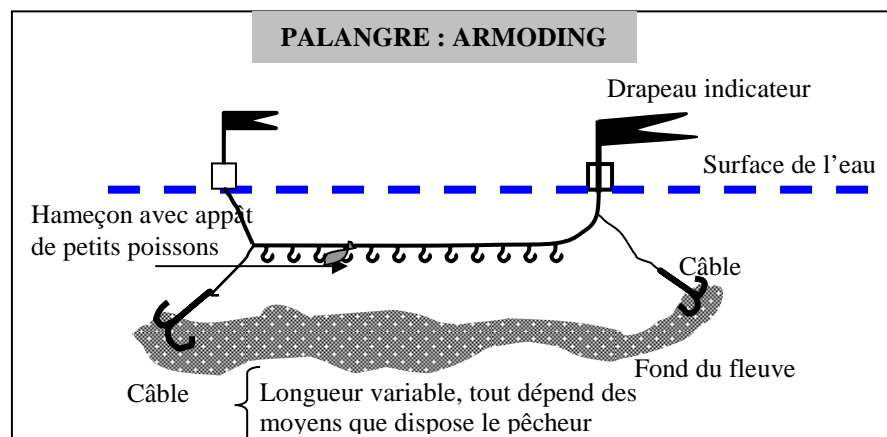


II- Les engins de pêche de poissons.

La pêche du poisson dans le fleuve Casamance utilise trois techniques qui, contrairement aux techniques de crevettes, sont pratiquées toutes dans le chenal ou canal du fleuve :

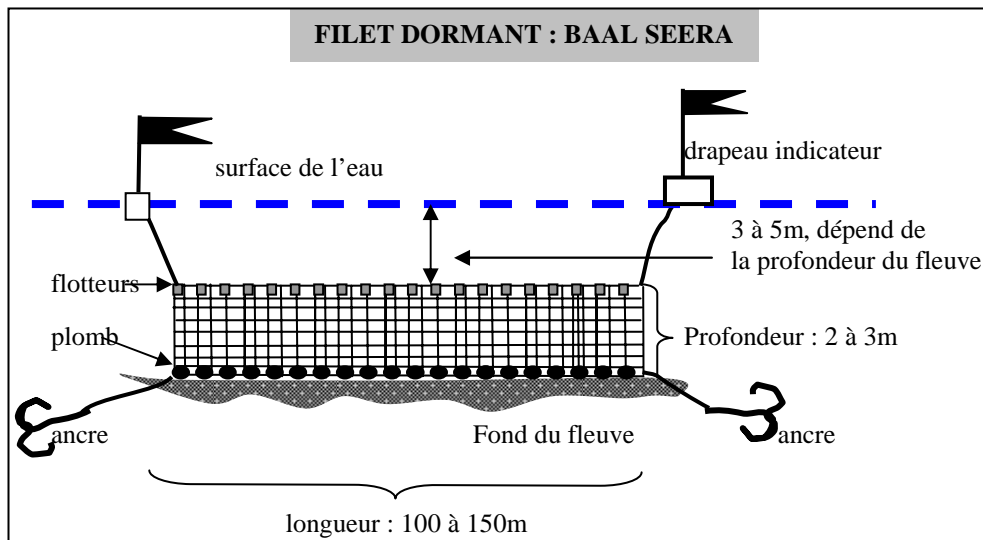
1- La technique de la Palangre : « ARMODING, appellation locale » (cf. schéma)

Cette technique consiste à attacher successivement des hameçons sur un fil. La longueur du fil varie beaucoup et dépend des moyens dont dispose le pêcheur, on trouve facilement du 200 m, voire plus, quelque fois moins. La technique est pratiquée dans le chenal, de jour et de nuit, et seul émerge un petit drapeau monté sur un flotteur, impossible à identifier le soir. Le reste de la structure est complètement immergé. L'un des problèmes de cette technique, est que les propriétaires ne surveillent jamais leurs installations, une fois la structure mise en place, le pêcheur se retire sur la berge ou chez lui. Il reviendra plus tard pour relever les poissons captés. Le matériel est laissé sur place mais peut être déplacé à tout moment. L'autre problème est le fait que les structures soient toujours installées à côté des « mujas », les filets fixes. Avec les dérives fréquentes de ces derniers, des accrochages sont très fréquents. Il existe donc un conflit réel de compétition de l'espace entre les techniques de palangre, du filet fixe et du féfé-féfé poisson.



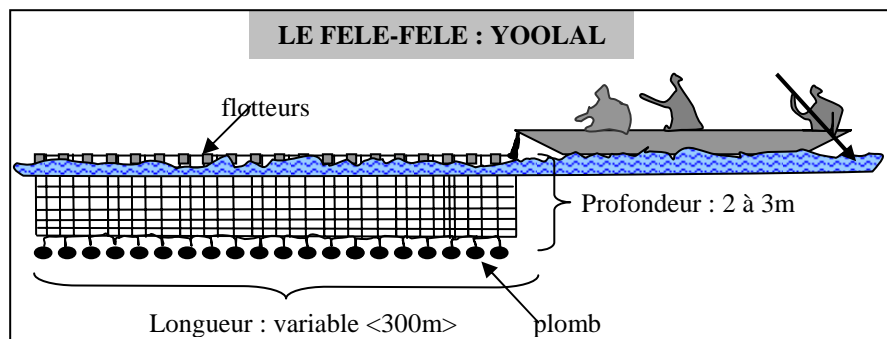
2- La technique du Filet Dormant : « BAAL SEERA, appellation locale » (cf. schéma)

Avec cette technique, le pêcheur laisse son filet « dormir » dans les eaux et passe de temps en temps (une à deux fois par jour) pour vérifier le captage. La pêche est pratiquée dans le canal et le filet est installé perpendiculairement au chenal. Le problème est l'utilisation du mono filament, il n'est pas biodégradable et peut faire beaucoup de dégâts quand il est abandonné dans le fond du fleuve. Il barre souvent le chenal et ainsi empêche aux utilisateurs du féfé-félé/yoolal d'évoluer normalement dans les eaux.



3- La technique du Féfé-Félé : « YOOLAL, appellation locale » (cf. schéma)

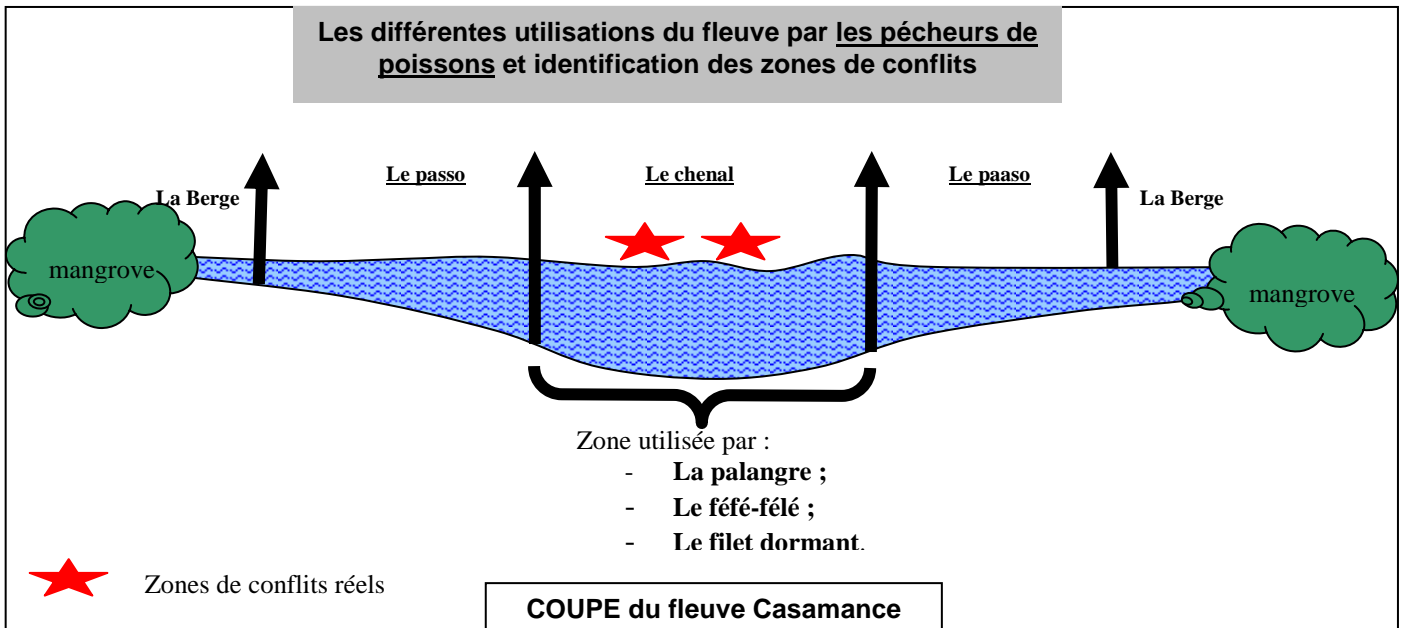
La technique du féfé-félé/yoolal est un peu déconcertante, une fois le filet jeté dans l'eau, le pêcheur se laisse dériver et son filet et sa pirogue au gré des vents et des courants d'eau. Le problème est que cette technique a besoin de vastes étendues d'eau sans obstacle. Ce qui est presque impossible dans le fleuve à cause des autres formes de pêche de poissons et de crevettes qui pêchent dans les mêmes endroits. Elle est pratiquée de nuit et, le filet risque à tout instant de s'accrocher avec la palangre et/ou le filet fixe. Les palangres sont systématiquement coupées et jetées dans l'eau, donc perdues définitivement pour leur propriétaire. Les utilisateurs du féfé-félé/yoolal estiment être très lésés par rapport aux autres pêcheurs qui occupent de manière permanente les mêmes places.



4- Les conflits de techniques

La zone de conflits est identifiée (cf. schéma) et sa résolution demande une concertation des pêcheurs utilisant de techniques différentes et pêchant dans le même endroit, le chenal. Il faudrait beaucoup sensibiliser et éduquer les pêcheurs sur la conservation et l'exploitation durable et rationnelle de la ressource. Pour le poisson, les problèmes réels existants sont :

- Conflit entre la palangre et le féfé-félé ;
- Critique de l'utilisation du mono filament pour la confection des filets dormants.



Conclusions² :

La pratique de la pêche en Casamance génère trois types de conflits :

- Un conflit entre pêcheurs de crevettes ;
- Un conflit entre pêcheurs de poissons ;
- Un conflit entre pêcheurs de crevettes et pêcheurs de poissons.

Les conflits sont le plus souvent entre différentes techniques de pêche en compétition de « l'espace », leur résolution demande d'abord une connaissance exacte des différentes techniques et les endroits du fleuve dans lesquels elles sont pratiquées. Il en ressort qu'au-delà des techniques utilisées, ce qui détruit le plus, la ressource, est le maillage non réglementaire. A cet effet, le kili et le féfé-félé sont montrés du doigt avec un maillage très petit avoisinant les 8 voire les 6. Des actions méritent d'être entreprises pour arrêter ce phénomène. L'utilisation du chenal par différentes techniques qui pêchent au même endroit et aux mêmes horaires, est un autre problème auquel il faudrait réfléchir. Entre la pêche de la crevette et celle du poisson, les conflits sont encore plus saillants. Le plus urgent est celui du féfé-félé/Yoolal qui nécessite de vastes étendues d'eau, libres de tout obstacle et le filet fixe/Mujas qui occupe le même espace de façon permanente.

C'est dans ce contexte conflictuel et de « climat délétère », que IDEE Casamance, dans le souci de recherche de solutions viables et durables et d'arriver à une meilleure gestion des ressources

² Ce document a été réalisé à la suite des informations tirées de plusieurs entretiens avec des pêcheurs de crevettes, de poissons et des mareyeurs, en particulier Abou Mbodj et Salif Diatta. Cette partie théorique est complétée par des visites de terrains au quai de pêche de Ziguinchor.
Voir aussi : Bilan des recherches sur la pêche des crevettes en Casamance par E. Charles-Dominique et Vaque Ndiaye décembre 2003 sur <http://www.xs4all.nl/~ideecasa>

halieutiques de la région, a initié une rencontre en invitant au tour d'une table les acteurs directement concernés : pêcheurs de crevettes et pêcheurs de poissons. L'objectif était d'entamer un premier dialogue pour la recherche de solutions (cf. pv 270304).

Les premières propositions édictées par les acteurs à l'issue de la rencontre sont :

- Adopter la maille de 28 mm étirée pour l'ensemble des engins de la pêche crevettière ;

Les pêcheurs pensent qu'avec l'adoption de la maille 28, la ressource crevettière sera mieux protégée. Seules les crevettes adultes seront captées et les juvéniles disposeront le temps nécessaire pour grandir.

- Interdire le mono filament ;

Le mono filament n'est pas biodégradable, son abandon dans l'eau pose de sérieux problèmes de pollution.

- Interdire définitivement le kili ;

En pêchant sur l'extrémité de la berge, le kili ne capte que de crevettes juvéniles. Même avec une maille réglementaire, il sera difficile au kili de pêcher de la crevette adulte, parce que cette dernière ne vit que dans le chenal.

- Retirer régulièrement de l'eau les filets dormants et les palangres ;

Les utilisateurs de palangres et de filets dormants n'enlèvent presque jamais leurs installations, ce qui pose souvent des problèmes avec les pêcheurs de féfé-félé/yoolal. Il sera donc demander à ces pêcheurs d'enlever régulièrement et à des heures fixes (à discuter) les installations.

- Faire pêcher la palangre le jour et le féfé-félé/yoolal la nuit ;

D'autres proposent que les utilisateurs de palangre pêchent le jour et libèrent le chenal la nuit pour les féfé-félé/Yoolal.

- Renforcer le poids des ancrs des filets fixes pour éviter les dérives ;

Pour éviter les accrochages fréquents, il est conseillé aux utilisateurs des filets fixes de renforcer le poids des ancrs afin de parer à toute éventualité de dérive.

- Envisager le zonage entre techniques différentes ;

Tous les pêcheurs sont d'accord pour essayer un zonage entre les différentes techniques de pêche. Ainsi des zones seront réservées exclusivement à telle ou telle technique de pêche. Ou bien essayer aussi un système rotatif et alterné.

Note Explicative :

Dans la conclusion, le troisième type de conflit généré par la pratique de la pêche en Casamance :
Un conflit entre pêcheurs de crevettes et pêcheurs de poissons.

Il faut comprendre ici, une allusion faite au conflit existant dans les terroirs villageois entre des pêcheurs de crevettes de passage et des populations villageoises résidentes, pêcheurs de poissons. Ces dernières reprochent aux pêcheurs de détruire la ressource par une pratique périlleuse de la pêche.

Captures accessoires

La pêche aux filets fixes a comme cible principale la crevette, mais de nombreuses captures accessoires sont réalisées également. La capture accessoire quotidienne, est d'environ 40 kg de poisson.

Ziguinchor, 05 avril 2004

IDEE Casamance
ideecasa@arc.sn